

Novembre

2023



**PROJET DE PLAN DE
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES RÉVISÉ
2024-2031**

**RAPPORT DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE DES 20 ET 21 NOVEMBRE
2023**

MRC du Haut-Saint-François

STRATZER

TABLE DES MATIÈRES

1. Participation	1
1.1 Assemblée publique à Cookshire-Eaton, 20 novembre 2023	1
1.1.1 Personnel de la MRC du Haut-Saint-François	1
1.1.2 Stratzer	1
1.1.3 Élus de la MRCHSF	1
1.1.4 Citoyens et citoyennes	1
1.2 Assemblée publique à Scotstown, 21 novembre 2023	1
1.2.1 Personnel de la MRC du Haut-Saint-François	1
1.2.2 Stratzer	1
1.2.3 Élus de la MRCHSF	1
1.2.4 Citoyens et citoyennes	2
2. Déroulement des assemblées publiques des 20 et 21 novembre 2023	2
2.1 Présentation du projet de PGMR	2
2.1.1 Inventaire des matières résiduelles	2
2.1.2 Diagnostic et plan d'action	3
2.2 Interventions des citoyens et citoyennes à Cookshire-Eaton (20 novembre)	4
2.2.1 Gestion des boues	4
2.2.2 Coûts du PGMR, revenus et autres sujets	4
2.3 Interventions des citoyens et citoyennes à Scotstown (21 novembre)	5
3. Commentaires écrits	6
4. Analyse des interventions	6
5. Modifications à apporter au projet de PGMR	7

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 — RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE PGMR	8
ANNEXE 2 — AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PGMR	9
ANNEXE 3 — PRÉSENCES LORS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES	11

AVANT-PROPOS

Le Conseil de la MRC de la MRC du Haut-Saint-François (MRCHSF) a adopté projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé, pour la période 2024-2031, lors sa rencontre du 20 septembre 2023. Ce faisant, le Conseil de la MRC préparait la mise en place d'une consultation publique, comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, afin de prendre le pouls de la population concernant le projet de PGMR proposé (voir la résolution du Conseil de la MRC à l'**ANNEXE 1**).

La MRCHSF a annoncé la consultation et fourni l'information pertinente sur son site Internet et dans les médias locaux (voir l'avis public à l'**ANNEXE 2**), et ce, plus de 45 jours avant la tenue des assemblées publiques. Il était également possible de consulter le projet de PGMR révisé dans son intégralité sur le site Internet de la MRC ou à ses bureaux. Les assemblées publiques se sont déroulées les 20 et 21 novembre 2023, respectivement à Cookshire-Eaton et Scotstown.

Outre les responsables de la MRC et le présentateur de Stratzer, il y avait 15 personnes présentes lors des deux assemblées publiques.

1. PARTICIPATION

Les participants à la consultation publique comprennent, d'une part, les personnes associées à la réalisation du projet de PGMR, et d'autre part, des élus et des citoyens désireux de s'informer et de discuter de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

La MRC a prévu deux assemblées publiques afin de favoriser la participation sur l'ensemble de son territoire, soit l'une à Cookshire-Eaton et l'autre à Scotstown.

1.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE À COOKSHIRE-EATON, 20 NOVEMBRE 2023

1.1.1 Personnel de la MRC du Haut-Saint-François

- Julien Pagé, coordonnateur en environnement
- Audrey Thériault, stagiaire en gestion des matières résiduelles

1.1.2 Stratzer

- Marc Jetten, chargé de projet

1.1.3 Élus de la MRCHSF

- Robert G. Roy, préfet

1.1.4 Citoyens et citoyennes

- Huit personnes étaient présentes

1.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE À SCOTSTOWN, 21 NOVEMBRE 2023

1.2.1 Personnel de la MRC du Haut-Saint-François

- Julien Pagé, coordonnateur en environnement

1.2.2 Stratzer

- Marc Jetten, chargé de projet

1.2.3 Élus de la MRCHSF

- Robert G. Roy, préfet

STRATZER



1.2.4 Citoyens et citoyennes

- Huit personnes étaient présentes

2. DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DES 20 ET 21 NOVEMBRE 2023

M. Robert G. Roy, préfet de la MRC, souhaite la bienvenue aux participants et participantes. Il met en contexte l'exercice de révision du PGMR, qui doit être réalisé à tous les sept ans. En outre, il souligne l'importance de la participation du public pendant la révision et la mise en œuvre du PGMR.

2.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE PGMR

Marc Jetten de Stratzer présente les faits saillants du projet de PGMR révisé. Celui-ci comprend d'abord un portrait du territoire de la MRC, notamment de la population et de l'accroissement démographique prévu. Le PGMR inclut également un portrait des services et des installations en gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC et des municipalités.

2.1.1 Inventaire des matières résiduelles

L'inventaire des matières résiduelles fait également partie de la révision du PGMR. Il s'agit d'une recension des quantités de matières résiduelles, par catégorie, ainsi que leur taux de récupération et d'élimination. Pour le secteur résidentiel, ces quantités s'appuient sur les données de collecte et d'écocentre et de LET de la MRC et des municipalités. Pour les secteurs de industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que pour les résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), toutefois, le manque de données réelles rend nécessaire le recours à des estimations à l'aide de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

En incluant les secteurs résidentiels, des ICI et de la CRD, c'est globalement 42% des matières générées sur le territoire de la MRC qui sont récupérées. À cet égard, la performance du secteur résidentiel est meilleure, avec 57% des matières résiduelles qui sont récupérées. La performance du secteur des ICI est portée en partie pour l'industrie agroalimentaire, qui récupère la quasi-totalité de ses matières organiques. Globalement, toutefois, les ICI du territoire récupèrent seulement 39% de leurs matières générées, selon les estimations de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Du côté des résidus de CRD, la performance de la MRC a apparemment décliné de façon importante, car seulement 29% de ces matières seraient récupérées en 2021. Ce taux est toutefois imputable au retrait des agrégats de grands chantiers routiers du gisement considéré pour le PGMR. Comme le

taux de récupération de ces agrégats est très élevé, leur retrait entraîne une apparente baisse du taux de récupération de ce secteur.

En termes de quantité de matières éliminées par habitant, la performance de la MRCHSF est enviable avec seulement 376 kg éliminés par habitant en 2021. En comparaison, la cible du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) est de 525 kg/hab pour l'année 2023. La MRC a toutefois un écart à combler pour atteindre les objectifs de récupération de matières recyclables, de matières organiques et de résidus de CRD fixés par le Plan d'action 2019-2024.

2.1.2 Diagnostic et plan d'action

Le diagnostic territorial présente un portrait des forces, faiblesses, opportunités et menaces touchant la GMR du territoire de la MRC. Parmi les forces, on compte la présence de l'organisme Valoris, qui gère entre autres un centre de tri de résidus de CRD. Le membership de la MRC à Récup Estrie ainsi que les écocentres mobiles déployés dans les municipalités constituent également des forces. Parmi les faiblesses, il y a la difficulté à accéder à certains secteurs éloignés pour la collecte ainsi que l'enjeu de sensibilisation de la population saisonnière aux bonnes pratiques en GMR.

Du côté des opportunités, on dénombre la modernisation en cours du système de collecte sélective et de la consigne, de même que les nouvelles responsabilités élargies de producteurs (REP), entre autres pour les appareils électroménagers. Parmi les menaces, il y a l'augmentation annuelle des redevances à l'élimination. Or, cette menace peut devenir une opportunité si les générateurs de matières résiduelles l'utilisent comme incitatif pour réduire leurs quantités éliminées.

Quant au plan d'action du projet de PGMR révisé, il est axé autour de quatre orientations visant la réduction des quantités de matières éliminées, la valorisation des matières organiques, la récupération des résidus de CRD et l'optimisation des services en GMR. Comme le plan d'action compte 30 mesures en tout, la présentation n'en contient qu'un échantillon, à titre indicatif. Il s'agit, par exemple, de l'installation de points de dépôt pour le réemploi et de l'élaboration d'un guide sur les bonnes pratiques d'approvisionnement responsable. Le plan d'action contient également une mesure visant à promouvoir les initiatives de réduction du gaspillage alimentaire. En ce qui concerne les ICI, une mesure prévoit l'élargissement du programme de récupération des plastiques agricoles qui font maintenant l'objet d'une REP. En outre, plusieurs mesures visent à améliorer le taux de récupération des résidus de CRD.

2.2 INTERVENTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES À COOKSHIRE-EATON (20 NOVEMBRE)

Selon le préfet de la MRC, il y aurait lieu d'ajuster les estimations de quantités de matières organiques récupérées par les ICI compte tenu des quantités d'aliments offertes à Moisson Québec. Pareillement, le centre de tri de résidus de CRD de Valoris peut fournir des données réelles concernant les quantités de résidus de CRD récupérées par les citoyens et les ICI sur le territoire de la MRC. Une vérification sera faite concernant l'obtention de ces données.

2.2.1 Gestion des boues

Un citoyen demande si le programme de gestion des boues comprendra l'acquisition d'un camion pour effectuer les vidanges de fosses septiques. Selon le préfet, l'acquisition d'un camion nécessiterait une gestion importante pour la MRC (chauffeur, entretien, gestion des bris, etc.). Il est préférable que des entreprises privées poursuivent la vidange des fosses dans le cadre de ce programme.

Le taux de contaminants émergents, comme les polyfluoroalkylées (PFAS), dans les boues d'épuration épandues dans les champs agricoles inquiète un des participants, notamment à la lumière des boues importées des États-Unis. Le préfet de la MRC explique que le taux de contamination des boues, le cas échéant, détermine leur utilisation (cultures pour consommation humaine, grandes cultures pour consommation animale, aménagement paysager, restauration des sites miniers, etc.). En outre, le gouvernement du Québec a interdit l'importation de boues des États-Unis à des fins d'épandage agricole.

2.2.2 Coûts du PGMR, revenus et autres sujets

En lien avec les coûts annuels de mise en œuvre du PGMR, par habitant (estimé à 28\$/hab/an pour la période 2024-2031), un citoyen demande si ce calcul a été fait pour les mesures du PGMR 2016-2020. Selon le préfet, ce calcul ne serait pas significatif, car seulement quatre mesures sur 36 ont été entièrement réalisées, tandis que 24 autres sont en cours de réalisation.

Un citoyen demande comment les municipalités utilisent les montants versés par le gouvernement en vertu du programme de redistribution des redevances à l'élimination. Robert G. Roy explique que des municipalités ont utilisés ces fonds pour lancer des initiatives importantes en GMR, comme l'écocentre satellite à Weedon. Il reste toutefois de la sensibilisation à faire auprès des élus pour assurer l'attribution des montants de la redistribution de la redevance pour des projets en gestion des matières résiduelles, notamment les actions énoncées dans le plan d'action du PGMR.

Une citoyenne explique que son organisme, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS), a mené plusieurs initiatives pour récupérer les contenants de verre. Elle se demande

comment cette matière est valorisée. Julien Pagé de la MRC indique que le verre est acheminé à l'entreprise Bellemarre, à Victoriaville, pour être valorisé comme matériau pour les filtres de piscine.

En réponse à une question, M. Roy indique que les déchets biomédicaux ne sont pas admis au lieu d'enfouissement technique (LET) de Bury. À l'instar des matières dangereuses, ces déchets font l'objet d'un traitement particulier afin d'éviter toute forme de contamination.

Selon un participant, une campagne intensive est nécessaire pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques en GMR. Il compare avec le domaine forestier, où les pressions incessantes, notamment des écologistes, ont permis aux producteurs forestiers d'adopter des pratiques plus durables. Le préfet mentionne que la MRC prépare présentement des capsules informatives à cet effet.

2.3 INTERVENTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES À SCOTSTOWN (21 NOVEMBRE)

Une citoyenne demande pourquoi des estimations sont utilisées pour les quantités de matières des ICI, puisque ceux-ci sont intégrés dans les collectes municipales. Marc Jetten explique qu'une partie seulement des ICI, généralement les plus petits, participent aux collectes municipales. Les plus grands ICI recourent habituellement aux collecteurs privés, par voie de contrat, pour leurs collectes de déchets et de matières recyclables. Ainsi, ces données ne sont pas connues.

Une question concerne le maintien des pratiques actuelles de récupération des plastiques agricoles. Le préfet souligne que la MRC du Haut-Saint-François est une des seules au Québec à recueillir les plastiques agricoles directement à la ferme. La MRC souhaite, dans le cadre de ses discussions avec l'organisme de gestion désigné, agriRÉCUP, maintenir ce service. Les exigences de certains recycleurs, comme la séparation des tubulures d'érablières, des chalumeaux et des broches, posent problème pour certains acériculteurs. Selon M. Roy, le tri des composantes des tubulures pourrait faire l'objet d'un projet de réinsertion sociale.

Une citoyenne fait part de son inquiétude concernant la mesure d'évaluation des modes de tarification incitative. Elle croit que des familles nombreuses pourraient être pénalisées financièrement. Marc Jetten explique que la mesure consiste à évaluer les possibilités; il s'agit de tenir compte, entre autres, des cas particuliers comme les familles nombreuses. De son côté, Robert G. Roy souligne que les opportunités de réduire les quantités éliminées se présentent aux familles nombreuses comme aux autres.

Un citoyen demande si l'aménagement de l'écocentre de Bury pourrait être amélioré de façon à faciliter la circulation et l'accès aux conteneurs, comme c'est le cas à Drummondville. D'après le préfet de la MRC, la superficie actuelle de l'écocentre ne permet pas ce type d'aménagement. Cet enjeu fait

STRATZER



d’ailleurs l’objet d’une mesure du plan d’action. Il ajoute que la MRC souhaite développer les écocentres satellites comme celui de Weedon et d’Ascot Corner ; par conséquent, les heures d’ouverture de l’écocentre régional pourraient être réduites.

3. COMMENTAIRES ÉCRITS

Les citoyens avaient jusqu’au 30 décembre 2023 pour transmettre des commentaires écrits. Aucun commentaire n’a été transmis.

4. ANALYSE DES INTERVENTIONS

Les interventions des citoyens et citoyennes de la MRC du Haut-Saint-François reflètent leur intérêt pour les enjeux de gestion des matières résiduelles de même que le dynamisme d’organismes œuvrant en réemploi. Des citoyens ont exprimé des inquiétudes concernant le traitement de certaines matières, comme les boues d’épuration et les déchets biomédicaux. En ce qui concerne les boues, des explications ont été fournies concernant l’usage prévu pour les boues affichant des taux de contaminants plus élevés. Vu le caractère rural de la MRC, la récupération des plastiques agricoles constitue également un sujet d’intérêt, notamment le maintien des services actuels avec l’implantation de la REP.

En outre, l’utilisation des revenus de redistribution des redevances à l’élimination, par les municipalités, a suscité l’intérêt de plusieurs. Par ailleurs, la mesure du plan d’action concernant la tarification incitative a suscité des inquiétudes quant aux coûts plus élevés à défrayer par certains groupes, comme les familles nombreuses. Comme il s’agit d’une mesure exploratoire, l’impact sur des groupes plus vulnérables pourrait être évalué au préalable et, selon des cas, des mesures d’atténuation seraient mises en place.

Bien que les participants soient fiers que leur MRC affiche l’une des meilleures performances au Québec en termes de kilogrammes éliminés par habitant en 2021, des améliorations demeurent envisageables. Par exemple, des citoyens et des élus ont souligné l’importance des campagnes de sensibilisation à mener pour améliorer les pratiques en GMR de la population et des ICI.

5. MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET DE PGMR

La modification suivante est apportée au projet de PGMR révisé: la MRC souhaite que les citoyens soient désignés, au même que les ICI, dans la récupération des résidus de CRD. Ainsi, dans le plan d'action du PGMR, les citoyens sont ajoutés comme secteur visé, en sus des ICI, pour l'orientation et l'objectif concernant le recyclage de 70% des résidus de CRD d'ici 2031.

STRATZER



ANNEXE 1 — RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE PGMR

Adoption du Plan de Gestion de Matières résiduelles (PGMR)

RÉSOLUTION N° 2023-09-418

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est responsable de l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour ses 14 municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE le PGMR de la MRC du Haut-Saint-François est en vigueur depuis 2016 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François doit adopter par résolution un projet de PGMR révisé en vertu de la LQE;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Denis Dion, **IL EST RÉSOLU**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la MRC du Haut-Saint-François adopte le projet de PGMR révisé joint et faisant partie prenante de la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;


QUE le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de des assemblées publiques, la MRC du Haut-Saint-François rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant les dates, les heures et les lieux de des assemblées, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE

ANNEXE 2 — AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PGMR

Province de Québec MRC du Haut-Saint-François	AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AVIS est donné par le soussigné, Dominic Provost, Directeur général, qu'une assemblée de consultation publique sur le <u>Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François</u> , adopté le 20 septembre 2023 conformément à la <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> , se tiendra comme suit :		
ASSEMBLÉES PUBLIQUES			
<table border="1"><tr><td>Date : 20 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Bureaux de la MRC, Salle du Conseil Adresse : 85 av. du Parc, Cookshire-Eaton, J0B 1M0</td></tr><tr><td>Date : 21 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Hôtel de Ville de Scotstown, Salle du 2^e étage Adresse : 101, ch. Victoria Ouest, Scotstown, J0B 3B0</td></tr></table>		Date : 20 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Bureaux de la MRC, Salle du Conseil Adresse : 85 av. du Parc, Cookshire-Eaton, J0B 1M0	Date : 21 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Hôtel de Ville de Scotstown, Salle du 2 ^e étage Adresse : 101, ch. Victoria Ouest, Scotstown, J0B 3B0
Date : 20 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Bureaux de la MRC, Salle du Conseil Adresse : 85 av. du Parc, Cookshire-Eaton, J0B 1M0			
Date : 21 novembre 2023 Heure : 18h30 Lieu : Hôtel de Ville de Scotstown, Salle du 2 ^e étage Adresse : 101, ch. Victoria Ouest, Scotstown, J0B 3B0			
<p>Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.</p> <p>Il est possible à toute personne ou organisme intéressé de déposer un mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François d'ici au 30 novembre 2023. Le dépôt peut se faire soit au bureau de la MRC du Haut-Saint-François à Cookshire-Eaton en version papier ou en version électronique à l'adresse julien.page@hsfqc.ca.</p> <p>Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François peut être consulté au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC du Haut-Saint-François. www.mrchsf.com</p> <p>Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Coordonnateur en environnement, Julien Pagé :</p> <p>819-560-8400 poste 2109 julien.page@hsfqc.ca</p> <p>Donné et signé à Cookshire-Eaton, ce 5 octobre 2023.</p> <p> Dominic Provost Directeur général et greffier-trésorier</p>			

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU Haut-Saint-François

Contexte

La MRC du Haut-Saint-François présente son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé à la population. Le PGMR a pour but d'aider la MRC et ses municipalités à planifier leurs activités et leurs services en gestion des matières résiduelles (GMR) pour les sept prochaines années.

Le PGMR de la période 2016-2020 proposait 36 mesures pour l'amélioration de la GMR de la MRC du Haut-Saint-François. De façon sommaire, quatre (4) mesures proposées dans ce PGMR ont été réalisées, comme l'étude comparant différents modes de gestion des vidanges des fosses septiques. De plus, vingt-quatre (24) autres, comme la campagne du *Mouvement j'y participe*, sont en cours de réalisation. En revanche, huit (8) mesures n'ont pas été réalisées ou ont été abandonnées; il s'agit, par exemple, du projet de ressourcerie.

Faits saillants

D'après les données d'élimination du MELCCFP, chaque citoyen de la MRC du Haut-Saint-François a éliminé en moyenne 371 kg de déchets au cours de l'année 2021. Cette donnée inclut les trois secteurs : résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le taux global de mise en valeur des matières de ces trois secteurs est estimé, en 2021, à 42 %, avec un avantage au secteur résidentiel qui a récupéré 57 % des matières résiduelles. Les matières récupérées le sont surtout à travers la collecte des matières recyclables, celle des matières organiques et l'apport volontaire aux écocentres.

Plan d'action

Le plan d'action du PGMR vise l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ainsi que celles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Le plan d'action du PGMR est axé sur les orientations suivantes :

1. Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV
2. Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire
3. Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles dans les ICI et dans le secteur des CRD
4. Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire

Les mesures proposées dans le plan d'action concernent entre autres les volets suivants :

- Favoriser la réduction à la source et le réemploi
- Assurer la collecte et le traitement des matières organiques du résidentiel et des ICI
- Accompagner les ICI dans l'amélioration de leur performance en GMR
- Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD

ANNEXE 3 – PRÉSENCES LORS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES



Registre de présences – consultation publique PGMR – 20 novembre – Cookshire-Eaton

MELANIE CYR

Lucia Dumers

Christine Desjardins

Lyndee

Sylvain Hébert

Deiane Mathieu

Jacinthe Caron

Jean Paul Gauthier



Registre de présences – consultation publique PGMR – 21 novembre – Scotstown

Laval Aubé

Marie-Soleil Provencal

Bernard Lapointe

Nicole Gagné

André Gagné

Suzanne Jutras

* N.B. Certaines personnes n'ont pas signé le registre des présences

